

DÉCISION N° 2018-121 B

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,
Considérant que Madame Rafia Bérenguier a été nommée correspondante informatique et liberté par arrêté n°2009-2011 en date du 7 septembre 2009,

DÉCIDE

Article 1

Madame Rafia Bérenguier est nommée en qualité de déléguée à la protection des données à compter du 1^{er} septembre 2018 au sein de l'université de technologie de Compiègne.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le directeur,



Philippe Courtier

Service des
affaires générales et juridiques
Aurélie Germonprez
☎ 03-44-23-73-76
✉ aurelie.germonprez@utc.fr

Université de
Technologie
de Compiègne

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

Original : *service des affaires générales et juridiques*
Copies : *service/département/direction concerné(e)s*
direction des affaires financières
agent comptable
intéressés
rectorat
Diffusion : *rubrique « actes réglementaires »*